

Hibouthèque
Déclaration d'accessibilité
2026-10-30

Établie le 1 décembre 2025.

Réseau Canopé s'engage à rendre son service accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à Hibouthèque (https://v2.hiboutheque.fr).

État de conformité

Hibouthèque est non conforme avec le RGAA. Le site n'a encore pas été audité dans son ensemble.

Nous procédons à des mises à jour régulières afin d'intégrer progressivement les recommandations d'accessibilité.

Amélioration et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de Hibouthèque pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Formulaire de contact : Nous contacter

Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez :

Écrire un message au Défenseur des droits

Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07

Actions réalisées en 2026

Zones concernées par les travaux d'accessibilité

- Accordéons des pages de foire aux questions, base de connaissances et tutoriels

Modifications mises en œuvre

- Il est possible de naviguer au clavier dans les accordéons
- Les contenus des accordéons sont structurés à l'aide de titres hiérarchisés
- Les relations entre les boutons des accordéons et les contenus associés ont été améliorées afin de faciliter leur compréhension par les technologies d'assistance
- Les dates de mise à jour des contenus sont désormais identifiées à l'aide d'un balisage sémantique adapté
- Les éléments décoratifs des accordéons sont masqués aux lecteurs d'écran afin d'éviter la restitution d'informations inutiles

Actions réalisées en 2025

Zones concernées par les travaux d'accessibilité

- En-tête (header)
- Menu principal de navigation
- Pied de page (footer)
- Page d'accueil
- Page « Tarifs / Abonnements »

Méthode d'évaluation

Un audit interne a été réalisé sur ces zones, complété par l'usage d'outils d'analyse automatisée tels que :

- Wave – Web Accessibility Evaluation Tool

- Lighthouse (score de 100 % sur l’accessibilité)

Modifications mises en œuvre

- Un lien “Aller au contenu principal” apparaît à la première tabulation. Il permet d'accéder directement au contenu sans passer par le header ou le menu. Il disparaît quand il perd le focus.
- Les images disposent d’une alternative textuelle.
- Les pages comportent un titre, qui leur est propre, et qui permet d’en comprendre le contenu.
- À l’intérieur de la page, les contenus sont structurés au moyen de titres et de sous-titres et sont organisés de façon hiérarchique et cohérente.
- Le menu de navigation principal donne accès aux grandes thématiques du site.
- Le fil d’Ariane est présent dans chaque page. Il permet de vous situer précisément et de revenir rapidement aux niveaux supérieurs de navigation.
- Il est possible de naviguer au clavier dans l’en-tête, le menu et le fil d'ariane :
 - accès à tous les éléments interactifs (via Tab, Shift+Tab, Entrée, Espace, flèches) ;
 - focus visible sur les éléments actifs ;
 - respect de l’ordre logique de navigation.
- Il est également possible de zoomer facilement dans les pages, en utilisant les commandes [CTRL (ou COMMAND) et +/-] ou [CTRL (ou COMMAND) et la roulette de la souris].

Cette déclaration d’accessibilité a été créé le 1 décembre 2025 grâce au Générateur de Déclaration d’Accessibilité.